

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. GUICHEBAROU Patrick, Maire.

Étaient présents : M. GUICHEBAROU Patrick, DUFFOUR Frédéric, VOYER Armand, FIOR Anne-Marie, LEFAIX Christian, BACQUELA Hervé, MATHIEU Patrick, BRETHERS David.

Absents excusés : Mme ORTEGA Josiane, M. DUCOM Joël.

La séance a été publique.

Mr DUFFOUR Frédéric a été élu secrétaire.

1- ADOPTION DU PV DU 04 OCTOBRE 2024

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2-ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC,

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif et consécutif à la relance sur infructueux pour les lots 2-3-4-6-8-9. Quatre entreprises ont candidatés.

Vu le rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché comme suit :

Lot 2 : ETS DARBINS 40270 Maurrin pour un montant de 152757,84 € HT soit 183309,41 € TTC

Lot 6 : l'offre de l'entreprise RIEU n'est pas retenue car elle est inacceptable. Le lot 6 reste infructueux.

Lot 7 : SARL LARY Marc 32300 l'Isle de Noé pour un montant de 51710,35 € HT soit 56881,39 € TTC

Lot 9 : TONOLI ELECTRICITE SARL 32110 Nogaro pour un montant de 5264 € HT soit 6316,80 € TTC (après une négociation technique et financière de l'offre).

Les lots restants sont infructueux (lots 3-4-6-8) et feront l'objet d'une relance en procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables (art. L.2122-1 et R.2122-2 code de la commande publique).

Il présente ensuite le tableau récapitulatif et consécutif à la relance sur infructueux pour les lots 3-4-6-8 avec modification attribution lot 5.

Considérant qu'une modification d'attribution du lot 5 est nécessaire suite au désistement de candidature de l'entreprise DUCOM qui est contraint de retirer son offre en raison de sa cessation d'activité.

La notification d'attribution n'ayant pas été envoyée, ni l'acte d'engagement et le marché non signé, la commune revient à l'analyse des offres reçues pour le lot 5.

Pour rappel, seules 2 candidatures avaient été reçues, le candidat arrivé en 2ème position du classement devient donc l'attributaire du marché

Entreprise SARRADE CONSTRUCTION sise 40800 Aire-sur-l'Adour pour un montant de 47640,95 € HT soit 57169,14 € TTC.

Les entreprises contactées pour les lots 3-4-6-8

Lot 3 - CHARPENTE

Entreprise Bernadet Charpente sise 32110 Lanne-Soubiran pour un montant de 39003,23 HT soit 46803,88 € TTC.

Lot 4- ZINGUERIE ETANCHEITE

Entreprise Bernadet Charpente sise 32110 Lanne-Soubiran pour un montant de 4315,10 HT soit 5178,12 € TTC.

Lot 6 - MENUISERIE EXTERIEURE

Entreprise SAS Energy menuiseries sise 65420 Ibos pour un montant de 26098,82 € HT soit 31318,58 € TTC.

Lot 8 - PLOMBERIE SANITAIRE

Entreprise Maumen Xavier sise 32110 Nogaro pour un montant de 1960 € HT soit 2352 € TTC.

3- ZONE ZAENR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 17/11/2023 par laquelle avait été fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables (ZAEnr).

Il convient d'apporter des modifications au niveau de la formulation des différentes zones pour une meilleure lisibilité de cette cartographie. Le conseil municipal, à l'unanimité valide ces modifications.

4- RENOUELEMENT ADHESION PEFC

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de valoriser les bois de la commune lors des ventes, accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt, participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler cet engagement pour 5 ans avec tout ce qu'il comprend.

5- LOCATION LOGEMENT N°2

Monsieur le Maire informe que suite au diagnostic énergétique du logement n°2 par la société Adexpert, celui-ci a été classé en C . Lors du précédent conseil, une augmentation avait été envisagée en fonction du résultat de ce classement. Après en avoir débattu, décision est prise à l'unanimité de porter le montant du loyer à 400 euros. Le dépôt de garantie est lui aussi fixé à 400 euros.

Monsieur le Maire informe également que M Chargy Bruno domicilié au lieudit Lassalle souhaite occuper cet appartement à compter du 1er Janvier 2025. Le conseil municipal décide à l'unanimité de louer le logement aux conditions précédemment fixées à M Chargy à compter de cette date.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Maison de santé :

Monsieur le Maire annonce que la maison de santé située sur la commune de Nogaro aurait été proposée à la vente par la communauté de communes du bas Armagnac aux professionnels de santé exerçant actuellement au sein de celle-ci pour la somme de 1 million cent mille euros.

Il n'y a eu aucune concertation en conseil communautaire à ce sujet. La demande a été faite de pouvoir en débattre pour en connaître les raisons. Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité à cette décision de vendre la maison de santé.

-Lotissement Monjan :

Il ne reste plus qu'un lot de disponible au niveau du lotissement. La possibilité de le conserver et d'en faire un espace vert est envisagée. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de le proposer à la vente.

-Voie communale Cantiran

La signature des actes de vente entre les différents propriétaires et la commune est achevée.

Monsieur le Maire présente un devis réalisé par le service voirie de la communauté des communes pour le rechargement et la réalisation d'un revêtement bicouche pour un montant de 7826,92 euros.

Ce devis est validé à l'unanimité.

-Chemin Bourgela :

Suite au constat fait par Monsieur Bacquela concernant la dégradation en différents endroits du chemin Bourgela, des devis ont été réalisés par le service voirie de la communauté des communes. Ce chemin n'étant pas concédé, les travaux sont à la charge de la commune. Un élargissement est nécessaire sur 2 zones en particulier avec pose d'un busage. Les montants pour ces travaux s'élèvent à 2497,30 euros et 1462 euros. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces devis.

-Lamier :

Monsieur le Maire demande d'établir la liste des chemins et routes nécessitant le passage du lamier pour pouvoir organiser les travaux nécessaires.

-Journal / CCAS

Monsieur le Maire remercie Mme Ortega, Mme Fior pour la réalisation du dernier journal ainsi que Mr Voyer qui a notamment organisé la distribution des cadeaux aux personnes de plus de 65 ans de notre

commune.

-Adressage / PCS

Dans le but d'améliorer la réactivité dans des situations d'urgence, Monsieur le Maire propose d'améliorer le fichier qui recense les habitants et qui sera joint au plan communal de sauvegarde en y intégrant le plus de coordonnées téléphoniques mobiles possible.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

-Sentier pédagogique :

Un nouveau courrier de Mr Labede André, propriétaire d'un bois à la Pède à été envoyé à Monsieur le Maire. Il conteste le passage du sentier pédagogique sur sa parcelle et demande que l'entretien relatif à celui-ci ne soit plus effectué. Un rendez-vous lui sera proposé prochainement.

-PLU :

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le résultat du calcul de la surface construite consommée depuis le premier janvier 2021 sur les différentes communes de la CCBA sera connu le 17 décembre. Il servira de base pour estimer la possibilité de construction en fonction de notre plan local d'urbanisme.

-Vœux :

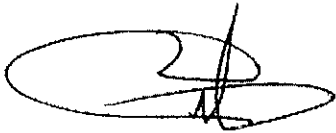
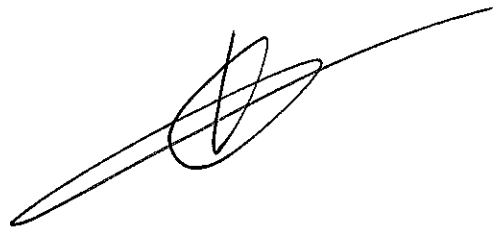
Monsieur le Maire informe que les vœux au personnel communal auront lieu le vendredi 10 janvier et les vœux à la population le dimanche 12 janvier.

Un point sur l'organisation de ces 2 dates est fait avec le conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h40.

Le secrétaire,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'M' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

